



Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le 11/12/2025
ID : 069-200058493-20251203-C_20251203_06-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20251203_06

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 3 décembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 26 novembre 2025 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly à Villeurbanne, salle Candela, sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Max VINCENT (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune) .

Suppléants : Aurélie GHIRARDI Chasselay) ; Anis BOUAINE (Ternay), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Éric RAMOS (Jonage), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon),
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon),
François PASTRÉ (Craponne) donne pouvoir à Jean-Paul VERNAT (Francheville),
François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mont-D'Or),
Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon),
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery),
Ikhlaf CHIKH (Villeurbanne) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n° C-2008-02-06/04 en date du 6 février 2008 portant création du budget annexe « Photovoltaïque » ;

Considérant que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui crée une première exemption au principe d'individualisation budgétaire pour les activités de production d'énergie photovoltaïque dans la limite d'un seuil de puissance fixé par arrêté interministériel ;

Considérant l'article 24 de la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes a levé ce seuil de puissance et a étendu cette faculté à tout « projet d'installation de production d'énergies renouvelables, au sens de l'article L.211-2 du code de l'énergie » ;

Considérant que la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) a en conséquence mis à jour sa fiche relative au suivi budgétaire des activités de production d'énergies renouvelables ;

Considérant que la constitution d'une régie et d'un budget annexe pour le suivi de l'activité de production d'énergies renouvelables est devenue **facultative** ;

Il convient, en conséquence, de procéder à la clôture du budget annexe « Photovoltaïque » au 31 décembre 2025, et d'intégrer cette activité au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Les opérations relatives à cette activité seront suivies de manière analytique au sein du budget principal, afin de respecter les obligations comptables et financières afférentes à un service public industriel et commercial (SPIC) ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

APPROUVE la clôture du budget annexe des installations photovoltaïques au 31 décembre 2025 ;

APPROUVE l'intégration de cette activité au budget principal à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

DÉCIDE de procéder au transfert des résultats de clôture du budget annexe vers le budget principal ; ces résultats seront repris au budget principal après le vote du compte administratif 2025 ;

DÉCIDE de réintégrer l'ensemble de l'actif et du passif du budget annexe au sein du budget principal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.